

Communiqué de presse – 5 avril 2013

## Handéo et la FESP partenaires pour améliorer l'accompagnement à domicile des personnes handicapées

Dans le cadre des réponses apportées en matière d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap, **Handéo** et la **Fédération du service aux particuliers (FESP)** ont signé une convention de partenariat le 26 mars 2013.



© Alexandre Perdiau – Handéo

*Dominique Léry, vice-présidente de la FESP et Stéphane Bridel, président de Handéo, lors de la signature de la convention*

L'objectif de cette convention est de renforcer la montée en compétences des entreprises de services à la personne en les inscrivant dans une démarche dynamique d'amélioration de leur offre au profit des personnes en situation de handicap. La création et le déploiement du label Cap'Handéo, devenu la référence handicap<sup>S</sup> des services à la personne, témoignent de cette démarche Qualité.

La présente convention s'articule ainsi autour de trois axes majeurs :

- **Valoriser** les adhérents FESP labellisés ou inscrits dans une démarche de labellisation Cap'Handéo ;
- **Promouvoir** le label Cap'Handéo via le réseau des Référents régionaux de la FESP ;
- **Développer** un dispositif d'audit combiné certification / label.



Plus d'informations sur [www.handeo.fr](http://www.handeo.fr) et [www.fesp.fr](http://www.fesp.fr)

### Handéo

Association loi 1901, Handéo a été créée en 2007 sous l'impulsion de fédérations, associations et unions nationales du handicap (APF, Fédération des APAJH, FEGAPEI, Association Paul Guinot, UNAFTC, Unapei, Mutuelle Intégrance, FISAF, FFAIMC et Trisomie 21 France). Son objectif : contribuer à la montée en compétences des structures d'aide à domicile en les inscrivant dans une démarche continue d'amélioration de leurs prestations à destination des personnes en situation de handicap.

**Cap'Handéo** en est l'une des illustrations : unique label SAP-Handicap<sup>S</sup> existant à ce jour, Cap'Handéo permet aux personnes handicapées et à leur famille de mieux repérer les services adaptés et compétents pour intervenir à leur domicile et prendre en compte leurs besoins et attentes spécifiques.

## **FESP**

Créée en 2006, la **Fédération du Service aux Particuliers (FESP)** est un organisme reconnu par l'Etat représentant les entreprises et employeurs de services à la personne, un secteur qui compte plus de 1,6 million de salariés. Œuvrant pour la qualité du service et la professionnalisation du secteur, la FESP coordonne la communication professionnelle à destination des acteurs et employeurs intervenant auprès des particuliers.

### **Contacts presse :**

- Handéo : [alexandre.perdriau@handeo.fr](mailto:alexandre.perdriau@handeo.fr) (01 43 12 19 29)
- FESP : [gaelle.milleron-dufour@fesp.fr](mailto:gaelle.milleron-dufour@fesp.fr) (01 53 85 40 80)